

# Le CTLes et ses missions (1)

Magasin distant pour les établissements de l'ESR

Fonds propre

Fonds propre  $\approx$  **26 Kml**

Fonds des établissements  $\approx$  **40 Kml**

Politique documentaire  
définie en collaboration  
avec les établissements  
versants

Extension en 2015

Construction de deux silos  
d'une capacité totale de  
**110 kml**

Capacité de 1994 à 2015 = **75 Kml**

Capacité à partir de fin 2015 = **185 Kml**

# Le CTLes et ses missions (2)

Décret n° 2014-320 du 10 mars 2014  
qui modifie le décret n° 94-922 du 24 octobre 1994

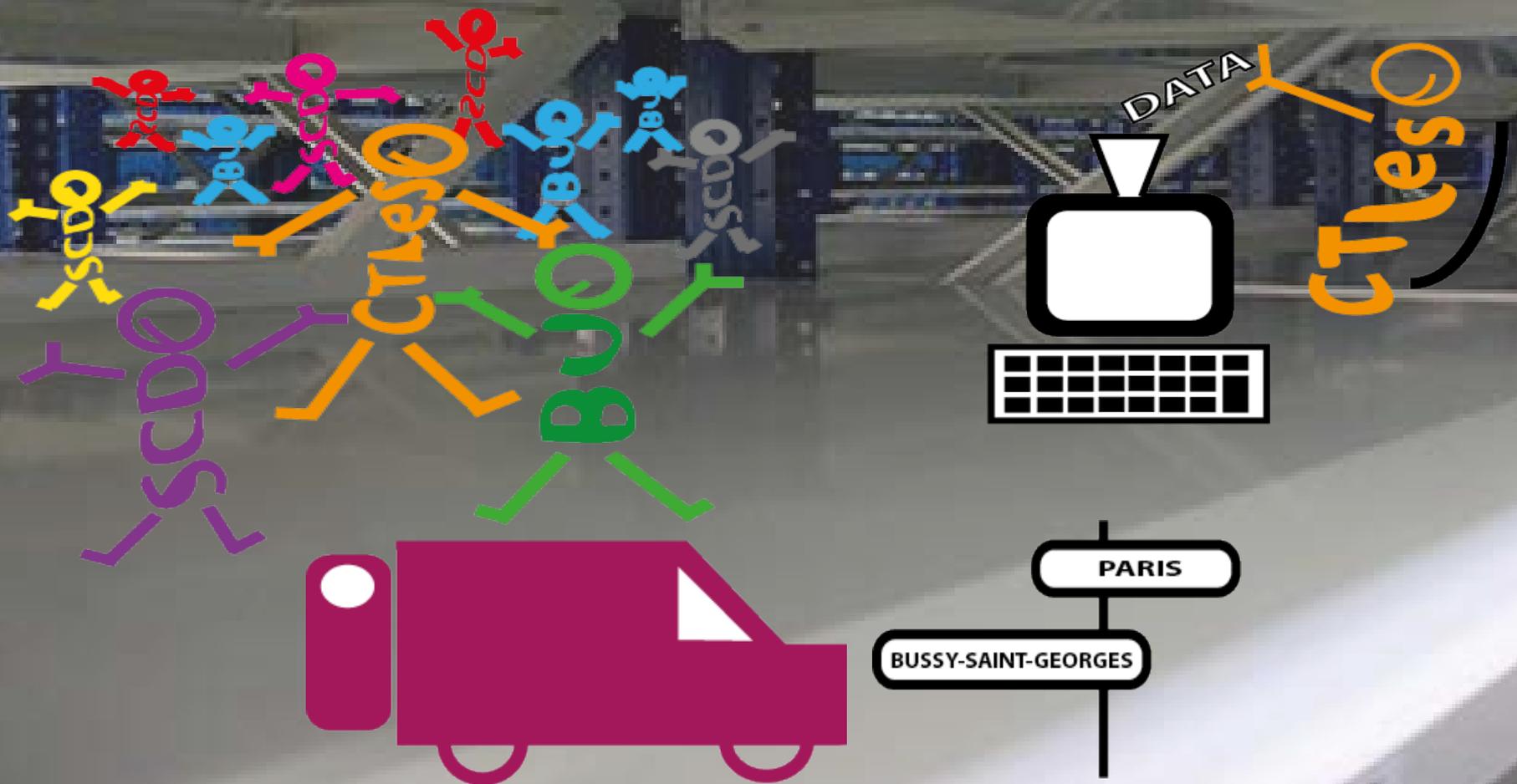
◆ Opérateur national dans le cadre du prêt

◆ Opérateur national dans le cadre des dispositifs de mutualisation des collections (conservation partagée)

# Le rôle du CTLes

dans la conservation partagée des périodiques (1)

Animateur du plan



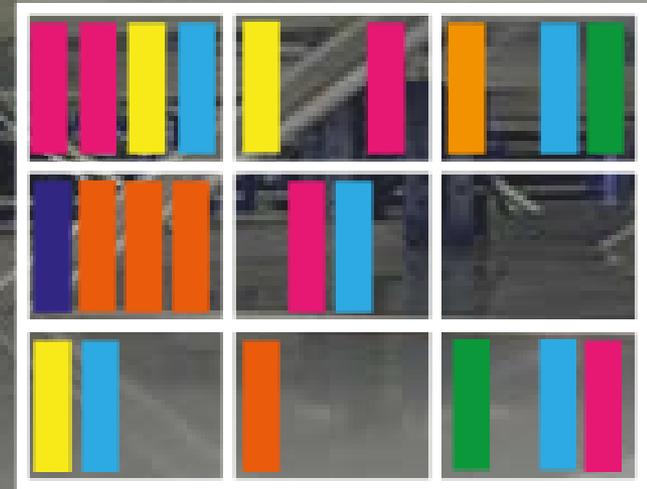
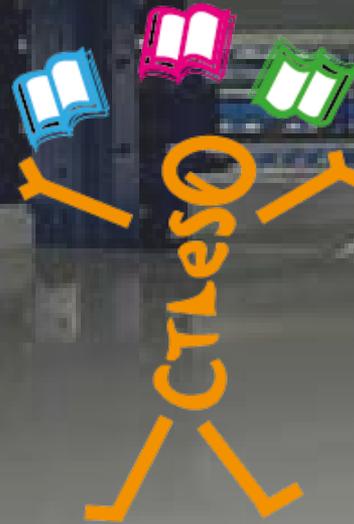
# Le rôle du CTLes

dans la conservation partagée des périodiques (2)

## Pôle de conservation

Rôle identique à n'importe quel autre pôle de conservation :

- ◆ Conserver de manière pérenne les titres pour lesquels il s'est porté volontaire
- ◆ Assurer l'accroissement des états de collection
- ◆ Communiquer les documents dans le cadre du prêt



# La politique du CTLes

en sa qualité d'animateur d'un plan et en qualité de pôle de conservation (1)

## En qualité d'animateur

- ◆ Développer les outils collaboratifs de pilotage et de gestion des PCP en cours en collaboration avec l'ABES
- ◆ Favoriser la transition du niveau régional au niveau national
- ◆ Instruire le dossier relatif aux titres orphelins
- ◆ Promouvoir le développement des PCP
- ◆ Elaborer des propositions pour dégager des moyens humains et financiers

# La politique du CTLes

en sa qualité d'animateur d'un plan et en qualité de pôle de conservation (2)

## En qualité de pôle de conservation

- 
- ◆ Sensibiliser les partenaires sur le fait qu'un établissement ne doit pas déposer au CTLes les collections pour lesquelles il est pôle de conservation
  - ◆ Se porter systématiquement pôle de conservation pour les titres orphelins que le réseau souhaite maintenir dans le PCP et pour lesquels aucun établissement ne se porte pôle

# La méthodologie et les outils (1)

## La méthodologie

1. Déterminer les segments thématiques
2. Faire avec ce qui est déjà signalé
3. Tester la méthode et les outils sur des segments de taille raisonnable
4. Développer des outils de gestion adaptés (facilité d'usage)
5. Organiser des comités de pilotage restreints et/ou thématiques (ex. LSHS)
6. S'appuyer sur des opérateurs existants (ABES – CTLes)

# La méthodologie et les outils (2)

## Les outils

◆ Plateforme de travail partagé

◆ Base de gestion des exemplaires

# Les activités et les projets (1)

## A très court terme

- ◆ Finaliser le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France
- ◆ Entrer en phase de production sur les deux segments retenus en Lettres, Sciences humaines et sociales
- ◆ Lancer le plan de conservation partagée des périodiques de mathématiques

# Les activités et les projets (2)

## A moyen terme

- ◆ Ouvrir un troisième segment de test en Lettres, Sciences humaines et sociales
- ◆ Travailler avec l'ABES sur le développement d'un outil national qui viendrait remplacer PMB
- ◆ Etendre les plans de conservation partagée lancés en Île-de-France à des établissements en province